

Données relatives aux honoraires et demandes de remboursement des services pharmaceutiques subventionnés par le gouvernement, par province

(MIS À JOUR LE 5 NOVEMBRE 2021) N. B. : Le contenu en **rouge** indique que le financement public est réservé aux bénéficiaires du régime d'assurance médicaments provincial.

LA FONDATION CANADIENNE POUR LA PHARMACIE
WWW.CFPNET.CA

	COLOMBIE-BRITANNIQUE	ALBERTA	SASKATCHEWAN	MANITOBA	ONTARIO	QUÉBEC	NOUVEAU-BRUNSWICK	NOUVELLE-ÉCOSSE	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Régimes de soins de santé		100 \$ par Comprehensive Annual Care Plan (CACP) (325 255 demandes); 60 \$ par évaluation standard de l'utilisation des médicaments (SMMA) (46 996 demandes); 20 \$ par suivi, 12 par an max. (1 442 214 demandes pour les CACP; 157 221 pour les SMMA); 60 \$ par SMMA pour le diabète et 20 \$ par suivi, 12 par an max. (21 900 demandes combinées)				NOTES : Informations à jour au 5 novembre 2021, recueillies auprès des associations provinciales de pharmaciens et des ministères de la santé. Les données sur les demandes de remboursement portent sur l'année se terminant le 31 mars 2021, sauf indication contraire et sauf en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick , où les données sur les demandes de remboursement portent sur l'année se terminant en mars 2020 (les données de 2021 n'étaient pas disponibles). Au Manitoba , les données sur les demandes de remboursement de vaccins peuvent inclure des injections non financées par le secteur public. En Ontario , les données sur les demandes de remboursement vont d'avril 2020 à décembre 2020 (les données jusqu'en mars 2021 ne sont pas disponibles). Au Québec , les régimes d'assurance privés doivent payer les mêmes frais de services professionnels que le régime public, pour la plupart des services énumérés ici, mais pas tous. Ce tableau présente les données relatives aux demandes de remboursement pour les régimes publics et privés. Dans toutes les provinces , les pharmaciens ont le droit de prescrire des renouvellements d'urgence.				
Revues/gestion des médicaments	60 \$ par revue des médicaments standard, 2 par an au maximum, à 6 mois d'intervalle (165 604 demandes); 70 \$ par revue des médicaments – consultation avec un pharmacien, 2 par an au maximum, à 6 mois d'intervalle (12 496 demandes); 15 \$ par suivi de revue des médicaments, 4 par an au maximum (10 880 demandes)	Les revues des médicaments font partie des CACP et des SMMA (voir Régimes de soins de santé ci-dessus)	60 \$ par évaluation des médicaments des aînés (9 812 demandes); 20 \$ par suivi, 2 par an au maximum (2 622 demandes); 60 \$ par évaluation des médicaments et emballage favorisant l'observance (1 523 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »		60 \$ par revue MedsCheck (330 021 demandes); 75 \$ par revue MedsCheck annuelle pour diabétiques (82 701 demandes); 150 \$ par revue MedsCheck à domicile (4 596 demandes); 25 \$ par suivi (64 131 demandes pour revues MedsCheck; 16 338 demandes pour revues MedsCheck pour l'éducation des diabétiques); données définitives en attente VOIR ENCADRÉ « NOTES »		52,50 \$ par revue PharmaCheck pour personnes à faibles revenus (12 969 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »	52,50 \$ pour les revues de médicaments de base (5 855 demandes); 150 \$ pour les services de revue des médicaments (aînés – 2 779 demandes; 20 \$ pour les suivis, max. 2 par an (374 demandes)	52,50 \$ par revue des médicaments de base (3 606 demandes); 65 \$ par revue des médicaments pour diabétiques (1 874 demandes); 20 \$ par suivi des revues de médicaments, max. 4 par an (2 339 demandes); 25 \$ par suivi des revues de médicaments pour diabétiques, max. 4 par an (1 045 demandes)	52,50 \$ par revue des médicaments; 72 demandes par an max. (1 667 demandes au total)
Vaccination	12,10 \$(1 067 549 de demandes pour la grippe; 37 841 demandes pour la pneumonie; 21 492 demandes pour coqueluche, VPH et autres vaccins). 18 \$ pour la COVID-19, incluant 5,90 \$ pour compenser les coûts. (317 191 demandes par Oct 4)	15 \$, dont 2 \$ jusqu'au 31 mars 2022 pour compenser les coûts (1 099 853 demandes pour la grippe, 26 218 demandes pour la pneumonie, 11 257 demandes pour le DCaT); 25 \$ (en semaine) ou 35 \$ (fins de semaine/jours fériés) pour la COVID-19 (2 482 394 demandes au 31 août); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris pour le voyage	14 \$ pour la grippe (232 650 demandes [saison 2020-2021]); 20 \$ pour la COVID-19 (350 882 demandes au 7 septembre); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris pour le voyage VOIR ENCADRÉ « NOTES »	7 \$(184 639 demandes pour la grippe; 3 760 pour la pneumonie; 743 pour le VPH; 900 pour le DCaT; 64 pour le Td; 20 \$ pour la COVID-19 (166 593 demandes au 28 septembre) VOIR ENCADRÉ « NOTES »	7,50 \$ pour la grippe, passant à 8,50 \$ pour 2021-2022 (1 833 268 demandes); 13 \$ pour la COVID-19 (3 498 755 demandes en date du 23 août) Autorisation pour 13 a utres vaccins DONNÉES DÉFINITIVES POUR LA GRIPPE EN ATTENTE, VOIR ENCADRÉ « NOTES »	11,60 \$ plus 0,50 \$ pour le matériel; pour la grippe 2020-2021, frais supplémentaires de 5,50 \$ pour compenser les coûts (572 293 demandes pour la grippe, 53 429 demandes pour d'autres vaccins) ; 17,10 \$ pour la COVID-19 dont 5,50 \$ pour compenser les coûts (1 200 000 demandes au 31 août)	12 \$ pour la grippe (98 920 demandes); 15 \$ pour la COVID-19 dont 2 \$ pour compenser les coûts (548 674 demandes au 29 septembre); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris pour le voyage VOIR ENCADRÉ « NOTES »	12,55 \$ pour la grippe à compter d'avril 2021, au lieu de 12,40 \$ (212 321 demandes);16 \$ pour la COVID-19 (683 986 demandes au 4 septembre); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris pour le voyage	13 \$ pour la grippe (44 757 demandes); 13 \$ pour la COVID-19 (estimation de plus de 40 000 demandes au 8 septembre); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris pour le voyage	13 \$ pour la grippe (90 345 demandes); 13 \$ pour la COVID-19 (60 622 demandes au 29 septembre)
Administration de médicaments par injection		20 \$ par évaluation et administration de médicaments par injection (227 412 demandes)	13 \$ pour la médroxyprogestérone (4 531 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »	Droit d'administrer des médicaments par injection	Droit d'administrer des médicaments par injection et de démonstration (ce droit sera élargi en attendant un nouveau règlement)	19,34 \$ par administration de médicaments pour en montrer l'utilisation appropriée (3 764 demandes)	Droit d'administrer des médicaments par injection	Droit d'administrer des médicaments par injection	Droit d'administrer des médicaments par injection	Droit d'administrer des médicaments par injection
Droit de prescrire : Renouveau, adaptation/ modification des ordonnances; refus d'exécution d'une ordonnance	10 \$ pour les renouvellements, les adaptations et les changements de posologie ou de formulation (313 724 demandes); 20 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance (nombre de demandes non disponible).	20 \$ par évaluation pour les renouvellements/ adaptations/interruptions (1 166 081 demandes pour les renouvellements; 163 337 demandes pour les adaptations); 20 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance (3 914 demandes)	6 \$ pour renouveler, modifier la posologie ou saisir l'information manquante (334 407 demandes pour tous les droits de prescrire, soit renouvellements/ adaptations, prescriptions d'urgence et bilans comparatifs des médicaments avec prescription (pour plus de détails, voir « Droit de prescrire : Instauration d'un traitement ou prise en charge d'un traitement en cours »); 1,5 x les honoraires d'exécution d'une ordonnance jusqu'à concurrence de 17,78 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance (27 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »	Droit de prescrire une prolongation du traitement et d'adapter des ordonnances	Droit d'adapter ou de renouveler; 15 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance dans le cadre du programme d'opinions pharmaceutiques	13,42 \$ par renouvellement (30 jours et +), max. 1 par personne et par année (683 471 demandes); 21,25 \$ par ajustement posologique pour assurer la sécurité du patient (39 956 demandes); 9,62 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance (38 780 demandes)	20 \$ par renouvellement pour 4 ordonnances et plus; 15 \$ pour 3 ordonnances; 10 \$ pour 1 ou 2 ordonnances; droit d'adapter	14 \$ par adaptation d'ordonnance (589 demandes); 14 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance (65 demandes); 20 \$ par renouvellement jusqu'à concurrence de 4 (13 504 demandes); \$12 par renouvellement jusqu'à concurrence de 3 (183 685 demandes)	14,83 \$ par adaptation (225 demandes); 14,83 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance (49 demandes)	11,96 \$ - 12 \$ par adaptation dans le cadre de la gestion des médicaments (35 267 demandes); 23,92 \$ - 24 \$ par refus d'exécution d'une ordonnance (1 demande)
Droit de prescrire : Affections bénignes		Dans le cadre des CACP et SMMA par les pharmaciens qui ont acquis le droit de prescrire élargi (APA)	18 \$ par évaluation d'une affection bénigne pour 26 maladies (38 824 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »	Droit d'évaluer et de prescrire pour 12 affections autorésolutives	Droit d'évaluer et de prescrire pour des affections bénignes en instance;prévu en fin d'année 2021	17,18 \$ par évaluation (21,25 \$ pour le zona et la grippe) pour 19 affections pour lesquelles aucun diagnostic n'est requis et pour 14 où le diagnostic et le traitement sont connus (219 067 demandes).	20 \$ pour évaluer et prescrire pour des infections urinaires; droit pour 32 affections au total	20 \$ pour évaluer et prescrire pour les infections urinaires (13 147 demandes), le zona (889 demandes) et pour la gestion de la contraception (5 347 demandes); droit d'évaluer et de prescrire pour 35 affections au total	20 \$ pour évaluer et prescrire pour les infections urinaires (nombre de demandes non disponible); droit d'évaluer et de prescrire pour 31 affections au total	Droit d'évaluer et de prescrire pour 29 affections
Droit de prescrire : Instauration d'un traitement ou prise en charge d'un traitement en cours (excluant affections bénignes)		25 \$ par évaluation pour l'instauration d'un traitement pharmacologique par un pharmacien doté du droit de prescrire élargi (352 495 demandes); 20 \$ par évaluation pour prescriptions en cas d'état d'urgence (24 072 demandes); 20 \$ par évaluation de la nécessité de prolonger le traitement pendant un « état d'urgence » officiellement déclaré (93 demandes)	Les ententes de collaboration avec les pharmaciens (Collaborative Practice Agreements) permettent aux pharmaciens de choisir, d'instaurer, de surveiller et de modifier des traitements pharmacologiques; 25 \$ par bilan comparatif avec prescription (demandes incluant tous les droits de prescrire, voir « Droit de prescrire : Adaptations/modifications des ordonnances »; droit d'évaluer et de prescrire pour les maladies évitables (ex., VPH, varicelle)	Droit de prescrire pour les pharmaciens ayant acquis une extension de champ de pratique, dans les limites de leur spécialité; droit de prescrire en cas « d'état d'urgence »	Droit d'instaurer un traitement de remplacement de la nicotine inscrit à l'Annexe 1; voir ci-dessous les détails du financement des services de cessation tabagique	Pour atteindre la cible thérapeutique : 16,64 \$ - 20,94 \$ pour évaluation initiale; 42,95 \$/année pour un min. de 2 suivis pour certaines maladies; 53,68 \$/année pour min. de 3 suivis de diabète insulino-dépendant; 19,86 \$/ mois pour anticoagulothérapie; (238 969 demandes pour l'ensemble); 19,34 \$ pour prescription de contraception d'urgence (112 194 demandes) 19,34 \$ pour prescrire et administrer du salbutamol et des médicaments en vente libre en cas d'urgence (74 demandes)	Droit d'évaluer et de prescrire en cas d'urgence et pour les maladies évitables (ex., VPH, varicelle)	Droit d'évaluer et de prescrire en cas d'urgence.	Droit d'évaluer et de prescrire en cas d'urgence.	Droit d'évaluer et de prescrire pour les maladies évitables (ex., VPH, varicelle)
Substitutions thérapeutiques	17,20 \$(8 158 demandes)	20 \$ par évaluation (nombre de demandes inclus dans les adaptations)				17,18 \$(38 900 demandes)	Droit de substituer	26,25 \$(355 demandes pour les classes de médicaments admissibles)	14,83 \$(9 demandes pour les classes de médicaments admissibles)	11,96 \$ - 12 \$ (honoraires d'exécution des ordonnances standard)
Analyses de laboratoire		Droit de commander et d'interpréter des analyses de laboratoire	Droit de commander des analyses de laboratoire en attendant la réglementation du système de santé	Droit de commander des analyses de laboratoire		Droit de commander et d'interpréter des analyses de laboratoire		Droit de commander des analyses de laboratoire en attente de la réglementation du système de santé	Droit de commander des analyses de laboratoire	
Abandon du tabac	10 \$ par délivrance de traitement de remplacement de la nicotine, 3 par an au maximum (nombre de demandes non disponible)	60 \$ par SMMA pour l'abandon du tabac; 20 \$ par suivi, 4 suivis au maximum par an (37 834 demandes combinées)	Jusqu'à 300 \$ par an (1 \$ ou 2 \$ par minute) dans le cadre du programme Partnership to Assist with the Cessation of Tobacco (PACT) (3 570 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »	Droit de prescrire pour l'abandon du tabac. Rémunération des services en vertu d'une obligation à impact social dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2022.	Jusqu'à 125 \$ par an : 40 \$ pour la première consultation (554 demandes); 15 \$ par séance de suivi primaire, jusqu'à concurrence de 3 séances (829 demandes); 10 \$ par séance de suivi secondaire jusqu'à concurrence de 4 séances (829 demandes) DONNÉES DÉFINITIVES EN ATTENTE, VOIR ENCADRÉ « NOTES »	17,18 \$ pour prescrire un traitement d'abandon du tabac dans le cadre des affections bénignes	Droit de prescrire un traitement d'abandon du tabac en tant qu'affection bénigne	Droit de prescrire un traitement d'abandon du tabac en tant qu'affection bénigne	Droit de prescrire un traitement d'abandon du tabac en tant qu'affection bénigne	Droit de prescrire un traitement d'abandon du tabac dans le cadre des affections bénignes
Réduction des risques associés aux opioïdes	Accès à la naloxone financé par le régime provincial dans toutes les pharmacies participantes; 17,70 \$ par ingestion de méthadone sous surveillance	12,15 \$(honoraires standards d'exécution d'une ordonnance) pour la délivrance de naloxone financée par le régime provincial	16 \$ au titre de l'éducation pour l'accès à la naloxone financé par le gouvernement provincial dans des pharmacies sélectionnées; 3,50 \$/jour pour la prise en charge d'un traitement par méthadone (65 358 demandes); 3,50 \$ par ingestion de dose sous surveillance dans le cadre de la prise en charge d'un traitement par suboxone; max. 24,50 \$/ semaine (10 834 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »	La naloxone financée par la province est disponible dans les pharmacies participantes	10 \$ pour la délivrance de naloxone injectable ou intranasale financée par la province; 25 \$ pour la formation initiale à la naloxone injectable (nombre de demandes non disponible)	19,34 \$ pour la formation à l'usage de naloxone financée par le régime provincial (8 800 demandes)		25 \$ pour la délivrance et la formation à l'usage de naloxone financée par le régime provincial (3 039 demandes)		
Autres services	10 \$ par ordonnance d'essai (nombre de demandes non disponible); 15 \$ pour conseils sur les biosimilaires (période de transition de 6 mois)	20 \$ par évaluation de l'adéquation de nouveaux médicaments d'ordonnance (ordonnances d'essai, [nombre de demandes non disponible]); 20 \$ par évaluation pour le dépistage et/ou le test d'une maladie infectieuse, max. 5/jour/pharmacie (556 511 demandes); 20 \$ par évaluation pour le dépistage de la COVID-19 pour les personnes asymptomatiques (201 771 demandes, juin à nov. 2020); 22 \$ par prélèvement pour le dépistage de la COVID-19 pour les personnes asymptomatiques (193 890 demande); 10 \$ par jour pour le transport des trousse de dépistage de la COVID-19/prélèvements (19 115 demandes)	1,5 x les honoraires d'exécution d'une ordonnance jusqu'à concurrence de 17,78 \$ pour les soins continus (384 demandes); 7,50 \$ par ordonnance d'essai (4 demandes); 3,50 \$/jour pour un traitement sous observation directe (TOD) avec médicaments antihépatite C (153 demandes) VOIR ENCADRÉ « NOTES »		15 \$ par opinion pharmaceutique (88 408 demandes pour « Modification de l'ordonnance »; 36 203 demandes pour « Pas de modification de l'ordonnance »; 11 860 demandes pour « Ordonnance non exécutée telle quelle »); Droit de pratiquer une intervention sous le derme à des fins d'éducation et de démonstration DONNÉES DÉFINITIVES EN ATTENTE, VOIR ENCADRÉ « NOTES »	21,25 \$ par opinion pharmaceutique (270 743 demandes pour « Modification de l'ordonnance »; 19,65 \$ par consultation pour un avortement par médicaments (309 demandes); 42,50 \$ par consultation à la demande du prescripteur (3 162 demandes) ; 31,71 \$ par soutien en soins palliatifs (1 518 demandes); 26,42 \$ par soutien à la sortie d'hôpital (10 477 demandes). Droit de prélever un échantillon de gorge		50 \$/mois/patient durant le projet pilote pour la prise en charge de l'anticoagulation (9 325 demandes)		23 \$ par consultation SaferMedsNL pour déprescription d'IPP et de sédatifs (2 080 demandes pour les IPP; 1 383 pour les sédatifs; 10 \$ par suivi (329 demandes pour les IPP; 182 pour les sédatifs)